## **DEPARTEMENT DU GARD**

## COMMUNE DE ROBIAC - ROCHESSADOULE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 48 - 2024

Séance du 04 octobre 2024

Date Convocation: 17/09/2024

Date Affichage: 17/09/2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12 Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Nombre de procurations : 1 Nombre de voix exprimées : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoule, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoule, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

**Présents**: Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme AGRA Régine.

Absents ayant donné procuration : Mme MILLET Cécile a donné procuration à Mr GONNET Thierry

Absents excusés: Mme ADAM Agnès, Mr PERCETTI Jérôme, Mr PONTET Jean-Luc,

Secrétaire de séance : Mme Régine AGRA

Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle au budget M49 Assainissement

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'attribuer une subvention supplémentaire de fonctionnement pour l'année 2024 de 7 016.00 € du budget général M57 au budget M49 Assainissement pour permettre de payer la facture des travaux de la station d'épuration de la commune de Bessèges.

Le Maire, M. Henri CHALVIDAN

La Secrétaire, Mme Régine AGRA

Hope

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES, Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication le